

Règlement particulier

1. Le tournoi se déroulera en application des règles de la F.F.BaD. (match en 2 sets gagnants de 21 points). Le règlement fédéral sera appliqué dans les cas non cités.
2. Tout joueur absent le jour du tournoi et qui n'aura pas prévenu le club organisateur au plus tard le mardi soir sera déclaré forfait. Il devra se justifier dans les 5 jours par lettre recommandée avec accusé réception au siège de la Ligue (voir sanctions dans règlement FFBA D). Les droits d'inscription resteront acquis à l'organisateur.
3. Tous les tableaux sont organisés en poules de 3 ou 4 équipes avec 2 sortants puis par élimination directe dans le tableau final.
4. Les matchs seront en auto arbitrage, finales incluses.
5. Le volant officiel est Yonex Mavis 300. Ils seront fournis par l'organisateur.
6. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le juge arbitre. Tout abandon non justifié sera considéré comme forfait.
7. Tout joueur désirant s'absenter quelle qu'en soit la raison et quelle qu'en soit la durée, doit avoir l'accord du juge arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
8. Seuls auront accès aux terrains, les joueurs appelés à jouer avec leurs coaches (2 maximum par équipe)
9. Les joueurs devront se présenter sur le terrain désigné avec tous les accessoires utiles à leur match.
10. Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBA D est exigée sur les terrains.
11. Les joueurs auront le droit à 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match est annoncé.
12. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
13. Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service et pourra être rejoué une fois. En cours d'échange, il sera compté faute et le point ne sera pas rejoué.
14. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance par rapport à l'échéancier.
15. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.
16. Seul un représentant de club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque.
17. Les décisions du juge arbitre sont sans appel.
18. Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi, en accord avec le juge arbitre.
19. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives devra le signaler au juge arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.
20. Il est interdit de fumer dans la salle.
21. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour du tournoi.
22. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.
23. Le juge arbitre du tournoi est Cathy Vannier du Codep35.
24. N° d'autorisation : 18.BRET.35/TILL./017

Tournoi "Au-Vol-Enchanté" sénior nocturne double hommes et
mixte P10-P11, P12-NC
à Montfort sur Meu (35) vendredi 28 juin 2019